

La difficulté en ce qui concerne une administration telle que celle de la jeunesse et des sports qui dispose de services déconcentrés au niveau de chaque wilaya réside justement dans la prévision budgétaire relative à tous ces services déconcentrés lesquels, bien que répondant à une organisation type, ne sont pas tous dotés des moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires des structures centrales, celles-ci sont effectivement prises en charge par la sous-direction du budget qui s'efforce de recueillir auprès des directions centrales leurs prévisions. Il a été souligné, au crédit de notre secteur, qu'un effort d'adaptation de la note méthodologique aux spécificités sectorielles a été consenti en 1992 et 1993 par les services centraux du ministère.

S'agissant du programme d'action et des bilans d'activités du ministère signalés dans le rapport, ceux-ci sont effectivement disponibles, car il ne saurait en être autrement compte tenu de l'élaboration annuelle voire semestrielle des programmes d'action sectoriels qui sont soumis aux services du Chef du Gouvernement et débattus devant le Conseil National de Transition.

C'est sur la base de ces documents et en relation avec toutes les structures centrales et déconcentrées que le projet de budget est élaboré par la sous-direction du budget et transmis au ministère des finances.

En outre, à la faveur de rencontres annuelles avec les directeurs de la jeunesse et des sports de la wilaya, les prévisions budgétaires de ces services déconcentrés sont présentées et discutées conjointement avec les services centraux du ministère en charge de la préparation du budget.

Quant aux bilans d'activités ceux-ci répondent à la même règle d'élaboration et de transmission.

La non-production de ceux-ci lors de la mission d'évaluation ne devrait trouver son explication que dans la non-mise à disposition immédiate de ces documents pour des considérations d'archivage.

En ce qui concerne les consommations des crédits alloués au ministère de la jeunesse et des sports par le chapitre 34-02 (matériel et mobilier), la situation arrêtée au 31 décembre 1994 consolidée par la trésorerie centrale fait ressortir un taux de consommation de 76,05%.

Les écarts enregistrés au niveau des effectifs budgétaires, quant à eux, s'expliquent par les lenteurs accusées en matière de mise en place de l'organigramme des services déconcentrés, des établissements sous tutelle (de formation essentiellement) et des disponibilités de postes au niveau central.

Toutefois, il est utile de signaler que depuis, les recrutements ont été bloqués sauf pour certaines catégories de vacataires.

II-Budget d'équipement

Les observations formulées dans le rapport d'évaluation concernant ce chapitre appellent de notre part les remarques suivantes :

Le programme d'investissement et d'équipement était confié, dans sa dimension déconcentrée, aux services de l'urbanisme et de l'habitat (DUCH) des wilayate et ce jusqu'en 1993, date à laquelle ont été mises en place au niveau des directions de la jeunesse et des sports (DJS) des structures appelées à prendre en charge ce programme déconcentré.

Cette nouvelle organisation et déconcentration a été confiée au "bureau du suivi des investissements et des statistiques" qu'il s'agissait de doter de personnels qualifiés et à même d'assurer le suivi des opérations inscrites sur le plan pluri-annuel et des opérations déglobalisées annuelles.

Après une phase de formation, d'information et d'adaptation, une relance et un meilleur suivi des programmes d'investissement déconcentrés ont été enregistrés tels que l'a souligné le rapport du plan annuel 1994 établi par l'O.N.S et examiné en conseil du gouvernement en mars 1996.